

Réunions d'information syndicale avec le Sgen-CFDT

Nous organisons des RIS principalement orientées carte scolaire. N'hésitez pas à nous rejoindre si vous avez des questions sur la carte scolaire ou sur tout autre domaine. **La prochaine réunion aura lieu lundi 25 janvier de 17h45 à 18h45 en visioconférence.**

Pour vous inscrire pensez à remplir le [formulaire suivant](#).

Crise sanitaire : des précisions tardives

Après plusieurs heures de flou (on commencerait presque à s'y habituer...), d'un flottement avec des directives contradictoires d'IEN fleurissant un peu partout en France... le Ministère a décidé de siffler la fin de la récréation en publiant des directives concernant la motricité en maternelle et l'utilisation des gymnases. Alors oui, on peut continuer à faire motricité en maternelle ! La fiche ministérielle spécifique à l'EPS est accessible [ici](#) + la [FAQ en date du 15 janvier ici](#).

Le Sgen-CFDT souhaite toutefois alerter les PE autour des APC qui pourraient être impactées par des temps de repas plus longs afin de respecter le nettoyage et l'aération nécessaires dans certaines cantines. Si vous jugez bon de devoir reporter les APC, cela reste une compétence au sein de chaque école. Pour information, les nouvelles recommandations en lien avec le **fonctionnement des cantines** doivent être appliquées au plus tard le **25 janvier**.

Nationalement, les sorties occasionnelles de proximité restent possibles et les « manifestations » autorisées par la Préfecture sont accessibles au public scolaire. Pour rappel, c'est bien à chaque circonscription de mettre à disposition de chaque personnel un justificatif de déplacement (pour être couvert·e si vous rentrez chez vous après 18h00). Nous espérons donc que les circonscriptions seront toutes réactives. N'oubliez pas de permettre aux AESH et Services Civiques d'obtenir également ce justificatif de circo.

Pour la réussite de tous les élèves : communiqué commun

« Nos organisations (CGT Educ'Action, SUD éducation, FIDL, FCPE, Snes FSU, UNSA éducation, SNETAP FSU, Snalc, UNL, SNU.EP FSU, Sgen-CFDT et SE-UNSA) se portent volontaires pour construire collectivement les mesures à mettre en place, avec un calendrier clair, pour la réussite de tous les élèves, quelle que soit la situation sanitaire dans laquelle le pays se trouvera dans les mois à venir. » [Lire la suite du communiqué](#)

Préparation de la rentrée 2021-2022 carte scolaire 1er degré

Le CTSD concernant la rentrée 2021 dans le premier degré aura lieu le 4 février 2021. Pensez à nous faire remonter vos effectifs en complétant le document suivant. [Le tableau](#)

Campagne de temps partiel – année scolaire 2021 – 2022

La note de service relative à la campagne de temps partiel pour la rentrée 2021, accompagnée de ses annexes, a été publiée sur le site de l'académie (demande de temps partiel, demande de réintégration). **Les dossiers sont à rendre pour le 31 mars 2021.** [L'article et les liens](#)

Mouvement 2021 : priorités médicales et sociales

Les notes de service précisant les procédures de demande de priorité médicale et/ou sociale sont parues sur le site académique. Les demandes de priorités médicales sont à renvoyer **à la DSDEN des Vosges, pôle 1er degré pour le 1er mars 2021**. Les demandes de priorités sociales sont à renvoyer **à l'assistante sociale des personnels de la DSDEN des Vosges pour le 1er mars 2021.** [L'article et les liens](#)

Congé de formation professionnelle – année scolaire 2021 – 2022

La note de service relative au congé de formation professionnelle pour la rentrée 2021, accompagnée des formulaires de demande, a été publiée sur le site de l'académie. **Le dossier de demande est à renvoyer à l'IEN pour le 31 mars 2021, délai de rigueur.** [L'article et les liens](#)

Lettre au recteur: conditions des AESH

Le Sgen-CFDT Lorraine s'est joint au mouvement national d'action envers les AESH concernant leurs conditions de travail. Voici la lettre adressée ce jour au Recteur. [Lire la lettre](#)

Réforme de la formation des enseignants et des CPE : de graves conséquences...

Pour le Sgen-CFDT la mise en œuvre de la réforme de la formation des [enseignant.es](#) et des CPE, à partir de la rentrée 2021, aura de graves conséquences. Elle ne renforcera pas l'attractivité de l'ensemble des métiers de l'Éducation nationale. Bien au contraire. Lettre ouverte aux ministres... [Lire la lettre](#)

Pourquoi le Sgen-CFDT est-il opposé au projet de décentralisation de la médecine scolaire ?

Depuis de nombreux mois déjà la médecine scolaire est questionnée. Le projet de loi dit "4D" porté par Mme Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales propose de trancher en la décentralisant. Les départements auraient la charge de la médecine scolaire. Les médecins scolaires seraient transférés à ces collectivités territoriales. [Lire la suite](#)

Fiche pratique : modalités d'absence pour covid-19

En ce début d'année 2021, les règles concernant les absences pour covid-19 ont changé et la CFDT Fonctions Publiques a obtenu la suspension du jour de carence à compter du 10 janvier 2021. Quels sont les différents cas de figure ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Voici la procédure à suivre en cas d'absence en fonction des différentes situations rencontrées.

SI J'AI DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 ?

Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN.

Je fais une déclaration sur le site de l'assurance maladie: <https://declare.ameli.fr/> et je prends rendez-vous avec mon médecin traitant.

Je passe un test au Covid-19.

SI JE SUIS TESTÉ.E NÉGATIF À LA SUITE DU TEST À LA COVID-19 ?

Je me connecte avec mon numéro de dossier sur <https://declare.ameli.fr/> et je renseigne le résultat du test.

Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN.

=> Je reprends le travail en présentiel dès le lendemain.

SI JE SUIS TESTÉ.E POSITIF À LA SUITE DU TEST À LA COVID-19 ?

Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN.

Je me connecte avec mon numéro de dossier sur <https://declare.ameli.fr/> et je renseigne le résultat du test.

Je reste isolé pendant au moins 7 jours suivant les recommandations de mon médecin et je serai contacté par l'Assurance maladie pour les renseigner sur les éventuels cas contacts.

SI JE SUIS RECENSÉ.E COMME CAS CONTACT PAR L'ASSURANCE MALADIE

Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN.

Je me connecte sur <https://declare.ameli.fr/>

Je suis mis à l'isolement pendant au moins 7 jours et je télétravaille si c'est possible.

Je passe un test à la Covid-19.

=> Si le test est négatif, je peux reprendre le travail en présentiel.

SI LA CLASSE DE MON ENFANT EST FERMÉE, S'IL EST CAS CONTACT OU POSITIF AU COVID-19

Je préviens mon chef d'établissement ou mon IEN. Je lui présente un justificatif de l'établissement ou de l'ARS et une déclaration sur l'honneur précisant que je suis la seule personne du foyer à demander une ASA ou une autorisation de

télétravail.

Je travaille à distance si c'est possible sinon je bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence.

=> Ces jours ne sont pas déduits des journées de garde pour enfant malade.

Actualités CFDT

Fonctions publiques : complémentaires santé et prévoyance, c'est acté !

« *Plus de solidarité, moins de renoncement aux soins de la part des agents. Des avancées portées de longue date et une nouvelle étape franchie* », réagit Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques, à l'adoption de l'ordonnance visant à rendre obligatoire la participation financière des employeurs à la protection sociale complémentaire des agents publics par le conseil commun de la fonction publique (CCFP), le 18 janvier.

Avant le 1^{er} janvier 2026, plus de 5 millions d'agents publics des trois versants de la fonction publique (de l'État, territoriale et hospitalière), quel que soit leur statut (fonctionnaire, contractuel, apprenti, magistrat...) bénéficieront progressivement d'une couverture complémentaire en santé et prévoyance prise en charge par leur employeur. « *C'est pour les agents la garantie d'être mieux protégés et de voir leur pouvoir d'achat s'améliorer.* » [En savoir plus](#)

Bons plans

♦ **Pédagogies coopératives** : des outils d'accompagnement sur le site de l'académie de Créteil. Les pédagogies coopératives mobilisent des modalités précises comme le travail en groupe, l'aide, l'évaluation, le conseil d'élèves, la gestion du bruit... Nous proposons ici une série d'outils visant à accompagner leur mise en œuvre en classe. [Le lien](#)

♦ **Maths : jeux avec les bouliers**. Plusieurs jeux de bouliers à la fois en manipulation libre et en défis avec des nombres allant de 1 à 10 jusqu'au million. [Le lien](#)

♦ **Allemand** : journée franco-allemande du 22 janvier. La semaine du 22 janvier est l'occasion de commémorer les traités par des activités autour de l'allemand. Voici des propositions d'activités autour de l'allemand sur le site de l'académie de Lyon. [Le lien](#)